



Erreur du greffier / annulation du jugement

Par **cyedah**, le **06/06/2011** à **17:07**

Bonjour, j'ai été chercher aujourd'hui la signification d'un jugement dans lequel j'ai été condamné à une amende de 500 euros, je constate que le greffier s'est trompé dans la date, 2008 au lieu de 2009, et on me réclame 522 euros pour des faits commis en 2008, hors c'était en 2009, est-ce que je peux obtenir l'annulation du jugement sur ces motifs?

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **15:49**

non, vous devez demander la rectification de l'erreur matérielle (erreur de plume)